

*Questions orales*LES NÉGOCIATIONS CONCERNANT LES REVENDICATIONS
TERRITORIALES DES INDIENS DU YUKON

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, ma question porte sur un sujet connexe. Selon le Conseil des Indiens du Yukon, les négociations avec le gouvernement au sujet des revendications territoriales progressent un peu. Malheureusement, au moment même où ces négociations en sont à un stade crucial, les Indiens n'ont pas assez d'argent pour aller plus loin. Le ministre tient-il encore à ces négociations? A-t-il fait une demande de fonds supplémentaires au Conseil du Trésor? Étant donné que les sommes utilisées constituent des avances sur le règlement, assurera-t-il à la Chambre que les fonds nécessaires seront fournis aux Indiens du Yukon pour que ceux-ci puissent terminer avec succès ces négociations?

M. Nielsen: Et tiendra-t-il Jack Austin loin de cette affaire?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, j'apprendrai au député que je me suis entretenu hier avec les Indiens du Yukon. Je crois qu'ils sont relativement satisfaits de la tournure de cet entretien. A l'issue de l'année financière en cours, ils recevront \$800,000 pour les aider dans leur travail de recherche à l'égard des négociations de cette revendication particulière. Je leur ai fait savoir que comme ils avaient déjà touché \$300,000 sur ce qui leur revenait, nous tenterions d'accélérer le versement des autres \$500,000 pour leur permettre de mener les négociations qui doivent reprendre la semaine prochaine. Je leur ai dit en outre que je parlerais à quelques-uns de mes collègues pour déterminer si des sommes supplémentaires sont nécessaires et voir ce qui peut être fait. Hier, je ne pouvais prendre aucun engagement à cet égard. Le député a entièrement raison. Les négociations de cette revendication vont très bien, comme celles d'ailleurs de la plupart des revendications concernant des territoires situés au nord du 60^e parallèle.

* * *

[Français]

LE TRANSPORT AÉRIEN

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A TOUJOURS L'INTENTION
DE VENDRE LA SOCIÉTÉ NORDAIR

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et traite d'une question qui a déjà été soulevée et dont il doit se souvenir. Étant donné que deux ans se sont écoulés, je crois, depuis que son prédécesseur s'était engagé à revendre la société Nordair à l'entreprise privée, le ministre dirait-il aujourd'hui à la Chambre s'il se sent toujours lié par cet engagement pris par son prédécesseur, et, dans l'affirmative, quand cette société retournera à l'entreprise privée?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, en effet tout le monde sait combien j'étais en faveur d'une fusion entre la Nordair et la Quebecair, et pendant plusieurs mois j'ai travaillé avec beaucoup d'empressement et, à un certain moment, au cours de l'été, mon honorable ami était très occupé à ce moment-là, j'imagine, nous en sommes venus très près de cette fusion. Le gouvernement de la province de Québec est alors intervenu pour des raisons particulières et a décidé de faire avorter ce projet-là en infusant 15 millions de dollars dans la Quebecair. Cela a posé

un problème juridique puisqu'il faut une autorisation de la Commission canadienne des transports pour entériner ces changements de propriété chez les actionnaires d'une société de transport aérien. Alors cette décision-là est présentement entre les mains de la Commission canadienne des transports.

M. La Salle: Madame le Président, j'aimerais que le ministre nous dise d'abord, dans un premier temps, s'il se sent toujours lié par l'engagement qu'avait pris son prédécesseur, si le gouvernement a toujours l'intention de retourner cette société à l'entreprise privée. Dans un deuxième temps, le fait que le gouvernement du Québec ait investi quelques dollars voudrait-il dire que l'intention du gouvernement que le ministre avait manifestée tomberait à l'eau parce que le gouvernement du Québec s'est impliqué?

M. Pepin: Madame le Président, mon intention à moi personnellement n'a pas changé, mais si d'autres partenaires changent les règles du jeu, évidemment il faut que je tienne compte de la volonté des autres partenaires. Alors, en ce qui me concerne, je n'ai pas changé d'idée, je continue à penser que la fusion de ces deux groupes-là serait importante pour la rationalisation de l'entreprise aérienne au Canada. Je continue à penser cela très fortement, mais je dois attendre la décision de la Commission canadienne des transports pour voir si les transactions qui ont eu lieu étaient en fonction des règlements.

* * *

[Traduction]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'EXAMEN DE LA POLITIQUE DE LA SURVEILLANCE
OBLIGATOIRE

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Que fait le ministre en vue de revoir ou de modifier le principe de la surveillance obligatoire des condamnés à la suite de deux cas très graves? Le premier est le meurtre brutal d'une petite fille en Nouvelle-Écosse, dont est coupable Joseph Odo, meurtrier endurci bien connu, tandis que cet homme était assujéti à une surveillance obligatoire. En deuxième lieu, il est évident qu'on a négligé de suspendre la surveillance obligatoire de Clifford Olson qui par la suite a été accusé de plusieurs meurtres en Colombie-Britannique. Le ministre songe-t-il à revoir la question par suite d'incidents de ce genre?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, j'ai déclaré peu de temps après être devenu solliciteur général que j'étais mécontent de l'application de la surveillance obligatoire découlant d'une loi en vigueur qui ne peut être modifiée directement sans recourir à la Chambre. J'ai réclamé une étude interministérielle qui est maintenant terminée. Elle a recommandé certains changements qui modifieront profondément la surveillance obligatoire.

Après avoir reçu cette étude en juillet, je l'ai fait circuler parmi les criminalistes au Canada. J'ai signalé que j'attendrais jusqu'à la fin d'octobre leurs observations au sujet de ces recommandations. Je prévois cesser d'accepter les observations de ces groupes sous peu. J'espère, d'ici quelques mois, être en mesure de présenter des propositions au gouvernement en vue de modifier et d'améliorer le régime de surveillance obligatoire.